

**CONTACTS**

Maryse GITS
SOFTIMAT
Tél.: +32 2 352 83 86
maryse.gits@softimat.com

Frédérique Jacobs
Press Relations
Tél.: +32 479 42 96 36
frederique.jacobs@scarlet.be

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU
MARDI 31 MAI 2011,
17H40**

Lasne, le 31 mai 2011

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

La société anonyme Softimat a tenu ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire ce mardi 31 mai 2011 à 16h00 au siège social de la société à Lasne.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2010, ainsi que l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration.

Ci-dessous, un rappel des principaux chiffres consolidés et audités pour cet exercice 2010.

CHIFFRES CLES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2010	2009
Résultat des activités		
• Produit des activités courantes	58.214	101.220
• Marge brute	19.271	29.522
• Amortissements et réductions de valeur	(1.313)	(1.050)
• Résultat d'exploitation	1.068	(931)
• Cashflow d'exploitation	2.381	119
Résultat d'exploitation courant GROUPE		
• BELUX	1.146	(725)
• INTERNATIONAL	(78)	(206)

GROUPE <i>(En milliers d'EUR)</i>	2010	2009
Bilan		
• Capital Social	38.913	45.829
• Capitaux propres	32.789	39.289
• Trésorerie nette court terme	6.864	15.502
• Total bilan	41.813	65.372





L'assemblée générale ordinaire a donné décharge de leurs mandats aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2010.

Enfin, l'assemblée générale ordinaire a également approuvé la reconduction du mandat du commissaire Fondu Pyl Stassin et Cie, conjointement représenté par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, pour une période de trois ans.

L'assemblée générale extraordinaire, pour sa part, fait suite à procès-verbal de carence du 11 mai 2011, date à laquelle s'est tenue une première assemblée générale extraordinaire qui ne réunissait pas les conditions de présence prévues par les articles 558, 559 et 620 du Code des Sociétés, soit la moitié du capital social présente ou représentée. L'assemblée générale extraordinaire de ce 31 mai a donc pu délibérer valablement, sans tenir compte du nombre de titres représentés, et a entériné les résolutions à l'ordre du jour, notamment :

- Décision de réduire le capital par remboursement aux actionnaires à concurrence de 6.638.802 EUR (par prélèvement en priorité sur le capital fiscal de la société) et modification subséquente des statuts.

Par conséquent, suite à la réduction proposée, le capital social est fixé à 32.274.114,96 EUR;

- Pouvoirs conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions et notamment, la coordination des statuts.

Jean-Claude Logé, Président du Conseil d'Administration du Groupe Softimat a ensuite commenté les résultats de l'exercice 2010 et, concernant l'exercice 2011, il a rappelé que les résultats enregistrés au cours du 1^{er} trimestre étaient en ligne avec les objectifs fixés. Les prévisions pour l'année 2011 restent donc globalement inchangées.

